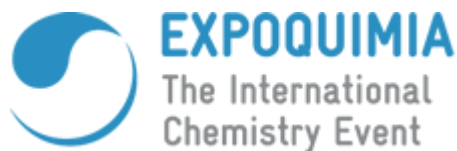
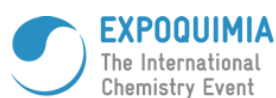


BULLETIN D'INSCRIPTION EXPOQUIMIA – WCCE 10



Du 1^{er} au 6 octobre 2017, participez à la semaine de l'Industrie 4.0 Barcelone, qui accueille 8 événements, dont



Le Salon international de la Chimie
Du 2 au 6 octobre
Plus d'informations sur :

<http://www.expoquimia.com/en/>

Et



Le dixième congrès mondial du génie des procédés
Du 1^{er} au 5 octobre 2017
Plus d'informations sur <http://wcce10.org/>

Nous vous proposons d'exposer sur le pavillon collectif AXELERA et de bénéficier d'une entrée au WCCE

Pour un prix maximum de : **2 500€HT pour 6 m²** (pour un tarif non subventionné de 4 000€HT)

(tarif réservé aux PME basées en région Auvergne-Rhône-Alpes, adhérentes d'AXELERA, dans l'hypothèse où 5 PME participent à la dynamique collective)

Ce prix comprend :

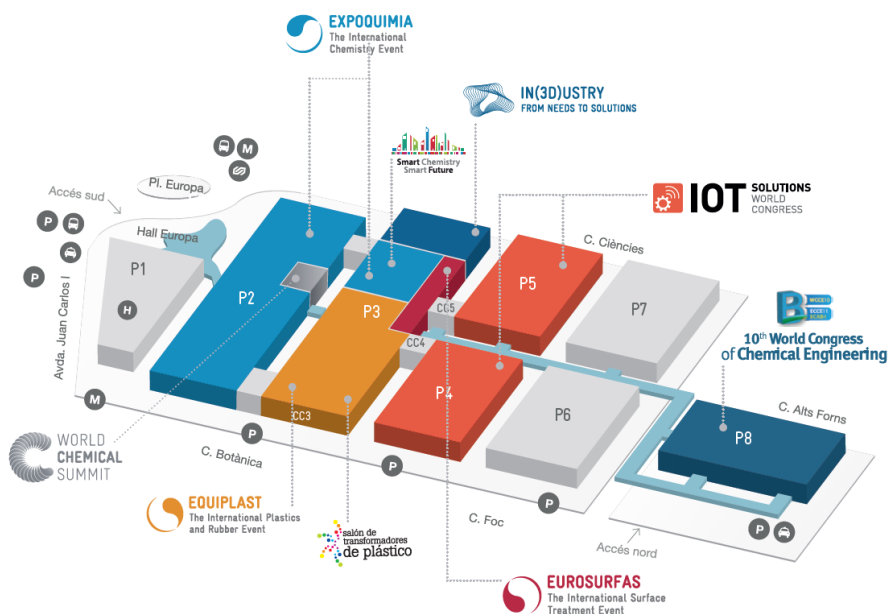
- **la surface aménagée** dans l'espace « Event partner » du salon Expoquimia (espace + 1 télévision, 2 tabourets, 1 meuble de rangement, 1 panneau de communication imprimé),
 - **l'inscription au catalogue,**
- l'accès gratuit **aux services collectifs** (réserve, machine à café, animation du stand, communication collective, espace de rendez-vous...),
- **1 entrée au congrès WCCE** (World Congress of Chemical Engineering)

Il est aussi possible de ne participer qu'au congrès WCCE 10

et de bénéficier d'une subvention régionale : nous contacter

Une opération soutenue par :





Sur un même site, Barcelone va accueillir huit événements industriels, concernant

- **Les matières premières**
- **Les nouvelles stratégies de fabrication (advanced manufacturing)**
- **les produits chimiques,**
- **les plastiques & la transformation des plastiques,**
- **le traitement des matériaux**
- **les technologies des surfaces**
- **l'utilisation des données et des capteurs dans l'environnement industriel (IOT).**

Type de pavillon collectif proposé (visuel non contractuel)



BULLETIN D'INSCRIPTION EXPOQUIMIA – WCCE 10

M./Mme

Fonction.....

Société / Organisme (si filiale précisez)

Adresse.....

.....

Téléphone.....

Email.....

Site Internet.....

Un acompte de 30% du prix de la transaction est payable à la commande.

Une facture correspondant au solde de la prestation est émise par AXELERA 1 mois avant la prestation.

Cette facture pourra prendre en considération les frais et débours pris à la charge d'AXELERA pour des dépenses non prévues dans la description initiale de la prestation. Ces dépenses seront refacturées au participant à l'opération sur la base des frais réels engagés par AXELERA pour le compte du participant.

Les factures sont recouvrables par AXELERA au comptant net et sans escompte, à compter de la date de la facture. Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite expressément adressée au prestataire.

**Net à payer pour exposer au salon
EXPOQUIMIA 2017**

**PME adhérente :
2 500 € HT**

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

A. PARTICIPATION

1. Toute entreprise souhaitant participer à la mission doit faire parvenir à AXELERA le bulletin d'inscription et un chèque d'acompte de 30% du montant total HT (soit 750€ HT). A défaut, AXELERA peut décider de refuser la participation de l'entreprise. A compter de la date d'envoi du bulletin d'inscription (cachet de la poste faisant foi), l'entreprise dispose d'un délai de 3 jours pour se rétracter. Elle en informe AXELERA par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée de l'entreprise et la rétractation donne lieu au remboursement intégral.
2. Le bulletin d'inscription doit être dûment complété, signé, daté et doit être obligatoirement accompagné du chèque d'acompte correspondant à 30% du coût de participation. Seule la réception de l'ensemble de ces éléments permet de valider l'inscription et le droit, pour l'entreprise, de participer à la mission.
3. AXELERA vous fera parvenir une facture acquittée pour le montant de la participation.

B. ANNULATION

1. AXELERA se réserve le droit d'annuler la mission dès lors que son organisation deviendrait impossible et en cas d'un nombre insuffisant d'inscription. Dans ce cas les sommes perçues par AXELERA feront l'objet d'un avoir ou d'un remboursement. Il ne pourra être exigé d'AXELERA aucune indemnisation.
2. En cas d'annulation du fait de l'entreprise, les frais engagés (frais de stand et d'exposition, transport, hébergement, prospection ...) ne pourront être remboursés.
3. Le présent règlement est soumis à la loi française.
4. Tout différend découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci sera tranché définitivement par le Tribunal compétent

C. ASSURANCE

Chaque participant s'engage à vérifier auprès de sa compagnie l'étendue de sa responsabilité civile durant la durée de la mission. La présente inscription ne comprend pas d'assurance responsabilité civile pour le participant. L'assurance rapatriement, maladie ..., est à la charge de chaque participant.

Cachet de l'entreprise
Date et signature

Bulletin d'inscription à adresser à
AXELERA – Rond-Point de l'Echangeur – 69360 Solaize
Mail : sophie.mazet@axelera.org

Une opération soutenue par :